



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2016 sous le numéro de dépôt 5955

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SJ EC
Le Hub
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2016R005955 (2016 5969)

Date du dépôt : 06/04/2016

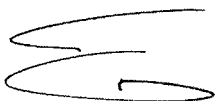
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 10/03/2016

1 - Décision : Nomination(s) d'administrateur(s)

Délivré à Lille Métropole le 18 avril 2016

Le Greffier,



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 MARS 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE DIX MARS,
A DIX-HUIT HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège sur la convocation en date du 24 février 2016 qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant dans la salle de réunion.

Monsieur Francis CORDELETTE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Personne n'ayant accepté cette fonction, il n'est pas procédé à la désignation d'un Scrutateur.

Monsieur Romain TIABLIKOFF est désigné Secrétaire par le Président.

Le bureau, ainsi constitué, certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
AINE & DELDIQUE Associés, Représentés par Rémy AINE	LRAR en date du 24.02.2016		x
PWC AUDIT SA, Représentés par Philippe AERTS	LRAR en date du 24.02.2016	x	

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Central d'Entreprise	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Madame Nathalie COUVREUR	Lettre simple en date du 24.02.2016		
Madame Evelyne DESCAMPS	Lettre simple en date du 24.02.2016		
Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 24.02.2016		
Monsieur Pascal RIVASSOU	Lettre simple en date du 24.02.2016		

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Nomination d'un Administrateur ;
- Questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- Pouvoir pour les formalités.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur de la société :

- Monsieur Yves RIQUET, né le 16.06.1967 à ATH (Belgique) et demeurant 32 B rue de la gare à Quesnoy-Sur-Deule (59890).

Monsieur Yves RIQUET ayant préalablement accepté ces fonctions pour le cas où elles lui auraient été proposées déclare ne faire l'objet d'aucune incompatibilité avec l'exercice d'un tel mandat, cette nomination prend effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 4 ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes clos au 31.12.2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POINT SUR LA MARCHE DES AFFAIRES

- ✓ Le 28.01.2016 : signature d'un bail pour un magasin situé dans la ville de Champniers (proche de Angoulême). Ouverture du magasin prévue en octobre 2016.
- ✓ Le 04.03.2016 : signature d'un bail, sous conditions suspensives, pour un magasin situé dans la ville de Nice. Ouverture prévue en octobre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Francis CORDELETTE



Le Secrétaire

Romain TIABLIKOFF

